



## **CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIERE**

### **Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 08 décembre 2018**

M. Eric Henchoz, président, salue les conseillers, le syndic et les municipaux, ainsi que M. Daniel Martin, représentant la presse locale.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel qui fait état de la présence de vingt-neuf conseillers ; un est excusé.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10h07.  
Il donne connaissance de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Correspondance et communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Préavis n° 03/2018 concernant le budget 2019
6. Préavis n° 04/2018 concernant la modification du règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires
7. Divers et propositions individuelles

### **2. Procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018, envoyé par courrier électronique le 13 novembre 2018, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, après que Dorothée Ramel ait signalé une erreur à l'avant-dernière phrase du 2<sup>e</sup> § de la page 3 (il manque le « s » final à nos réservoirs).

### **3. Correspondance et communications du bureau**

Le président donne connaissance de la lettre d'excuse de M. Roland Berdoz, préfet, qui remercie de l'invitation et exprime à chacun sa reconnaissance pour son engagement tout au long de l'année, ainsi que ses vœux pour les fêtes à venir.

Il donne ensuite lecture des lettres d'excuse de M. Pierre-François Mottier, député, et Mme Céline Baux, députée.

Les dates des conseils de l'année prochaine ont été fixés aux mardis 19 mars, 25 juin et 8 octobre, ainsi qu'au samedi 7 décembre 2019.

#### **4. Informations de la Municipalité**

Le syndic, M. Jean-Pierre Neff, apporte à l'assemblée les salutations de la Municipalité. Il aborde un thème important pour la région : la fusion de Pays-d'Enhaut Région et de Pays-d'Enhaut Tourisme, dont on parle depuis quelques conseils déjà. Les choses avancent bien ; le timing est tenu. Une séance d'information publique aura lieu le 7 mars 2019 à 18h à l'hôtel Roc & Neige, dans le cadre d'un 6 à 7. Puis, le 21 mars se tiendra l'assemblée constitutive, suite à la dissolution des deux organismes.

M. Jean-Pierre Neff rappelle ensuite deux manifestations régionales : les *Airs d'Enhaut*, 36<sup>e</sup> Fête des musiques gruériennes (16 au 19 mai) organisée au Pays-d'Enhaut par l'Echo de Corjon, et soutenue financièrement par tout le district Riviera-Pays-d'Enhaut. Ainsi que la *Fête des Vignerons*, durant laquelle le 8 août sera la journée réservée à notre district.

Enfin, il rappelle que, suite à la votation de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent du 10 juin 2018, moyennant une autorisation, le Canton donne la possibilité aux organisateurs de lotos de proposer des prix en espèces.

M. Alain Karnstädt, municipal, fait part des dernières informations données par le bureau *Martin*, concernant la route de la laiterie : le long de la route cantonale (de l'ancienne poste jusque chez Meyer) le gros collecteur de 400 récupérant l'eau de la route et faisant office de drainage, est bouché des deux côtés. Toute l'eau de la route arrive donc dans le petit collecteur de 250 qui descend sur la laiterie. Remplissant la chambre des eaux usées, elle provoque trop de pression sur les joints situés sous la route de la laiterie et fait se décoller le goudron. Il y aura des solutions à trouver. Une fois un projet établi, M. Karnstädt reviendra devant le conseil. Les pompiers du Pays-d'Enhaut ont reçu un nouveau tonne-pompe TP2000 dernière génération, muni d'une lance cobra permettant de percer le béton. M. Karnstädt remercie les pompiers de leur investissement en faveur de la population, ainsi que la Protection Civile. Il informe que Catherine Pilet a été nommée 1<sup>er</sup> lieutenant de la section Pays-d'Enhaut et qu'elle est donc maintenant la grande cheffe de la PC du Pays-d'Enhaut.

Mme Catherine Pilet, municipale, lit une information concernant le projet Pôle Santé Pays-d'Enhaut : le transfert des activités et du personnel de l'Hôpital du Pays-d'Enhaut, de l'EMS Praz-Soleil et de l'antenne régionale des soins à domicile, dans le Pôle Santé, est confirmé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ; Mme Martine Henchoz et M. Philippe Randin sont remerciés pour leurs mandats respectifs à la tête de la fondation, M. Claude Schnegg pour son engagement en tant que chef de projet ; à la fin 2018, Mme Pascale Castellani entrera en fonction en tant que Directrice Générale et Mme Corinne Nicodet en qualité de Directrice des Soins.

#### **5. Préavis n° 03/2018, concernant le budget 2019**

Du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 03/2018, il ressort que la présentation d'un budget équilibré est un objectif prioritaire rendu chaque année un peu plus difficile à atteindre. La marge de manœuvre est restreinte, les charges fixes et non-maîtrisables représentant environ les deux-tiers des dépenses annuelles et les charges fixes communales un tiers.

Le budget 2019 soumis s'élève à 2'819'850.00, avec un excédent de charges présumé de 12'661.00, soit un bilan équilibré. Ce résultat reste fragile compte tenu des incertitudes telles que revenus fiscaux et péréquation intercommunale.

Il a fait l'objet d'une lecture attentive par la commission et M. Neff a répondu avec clarté et en détail à toutes les questions.

Les vacations municipales et charges sociales qui se retrouvent dans chaque sous-chapitre concernent la participation aux réunions et séances de chaque municipal en charge du domaine concerné, selon son importance. La commune n'est pas soumise à la TVA. Tous les montants portés au budget s'entendent net TTC.

La commission fait part de ses remarques, chapitre par chapitre :

## Chapitre 1 : Administration générale

### *Compte 110.301 Salaire et personnel*

Augmentation de 10% justifiée par une augmentation du taux d'activité. Jusqu'à ce jour, le poste de secrétaire municipale correspondait à un 70% et la boursière à 40%. La boursière reprend le contrôle des habitants pour avoir un équivalent plein-temps de 50% et le poste de la greffe est compensé avec des prestations de l'aménagement du territoire pour rester à 70%.

### *Compte 150.365 Subventions et participations*

La commission est favorable à l'encouragement et au soutien des diverses sociétés locales, sportives et culturelles. Toutefois, deux points seront à ne pas négliger pour l'avenir :

- Les montants versés aux sociétés sont arbitraires et pas forcément représentatifs selon les budgets et engagement de ces dernières.
- Trois montants sont budgétisés pour la société du Vélo-Club, soit une subvention de base annuelle et deux pour des manifestations internes à la même société. Ceci ne paraît pas judicieux et pourrait pousser d'autres sociétés à faire de même.

### *Compte 160.352.4 Participation BDG ski-bus*

Pour rappel, la part annuelle à la BDG est terminée. Le montant de CHF 21'000.- se décomposait en deux parties, soit CHF 19'500.- pour les remontées mécaniques (crédit accepté par la Commune il y a 10 ans) et CHF 1'500.- pour une participation sur les transports, selon un accord entre les trois communes du Pays-d'Enhaut. Ce dernier montant reste en vigueur sous ce nouveau numéro de rubrique.

### *Compte 180.352 Participation transports Bassin 6 (Riviera-PE)*

Charge non-maîtrisable en légère augmentation ces dernières années.

## Chapitre 2 : Finances

### *Compte 210.400 Impôt sur le revenu et la fortune*

A la question de savoir comment les revenus fiscaux étaient projetés et quand la commune recevait l'information, il a été répondu que la boursière était en contact avec l'office des Impôts du district et que, courant septembre, des chiffres plus précis permettaient d'avoir la tendance pour le réajustement.

### *Compte 220.352 Alimentation du fonds de péréquation financière*

### *Compte 220.452 Revenu du fonds de péréquation financière*

Ces deux montants sont donnés par l'Etat de Vaud, on peut les retrouver sur le site du canton<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> [www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales](http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales)

La commission rend attentif que les chiffres de la péréquation sont significatifs de la santé financière de la commune.

### Chapitre 3 : Domaines et bâtiments

#### *Compte 310.314 Entretien des montagnes*

M. Neff explique que dans le futur, il pourrait y avoir d'éventuelles ventes de chalets d'alpage, afin de palier à leur entretien.

#### *Compte 350.318 Prestations de tiers-assurances et divers*

Une augmentation importante, laissée sans commentaire, apparaît dans les comptes : ce montant est dû à la révision et à la maintenance de l'alarme de l'Hôtel de Ville, avec un système de redondance.

#### *Compte 351.301 Salaires et personnel*

Les charges sont en nette diminution dans ce compte par rapport aux années précédentes, mais la plus-value se retrouve dans le *compte 351.318 Prestation de tiers*. En effet, la conciergerie effectuée par une employée communale s'est reportée sur une entreprise privée.

#### *Compte 351.490.2 Imputation interne locaux scolaires*

Ce montant fixe est basé sur un contrat entre les trois communes du Pays-d'Enhaut

### Chapitre 4 : Travaux

#### *Compte 420.431.2 Revenu des permis d'habiter*

M. Neff informe que plusieurs permis seront régularisés et délivrés, ce qui permettra d'encaisser ce revenu de CHF 4'000.-, malgré la diminution de permis délivrés.

#### *Compte 450.434 Revenu des taxes ordures et sacs*

L'année passée la commission a demandé que l'on distingue dans les comptes le revenu des taxes ordures et celui des sacs. Ceci n'a pas été exécuté sur le budget 2019. On peut l'espérer pour les comptes 2018.

La commission s'interroge sur les montants principaux de la rubrique *450 Ordures ménagères et décharge*. On constate :

- Les rentrées des taxes et sacs ne couvrent pas l'enlèvement des ordures et la part à la déchetterie communale.
- La part de notre commune à la déchetterie augmente, ce qui est normal puisque Château-d'Oex trie ses déchets : moins de poids, donc répartition moins favorable pour Rossinière.
- Il n'est pas judicieux que le 30% du montant des charges soit dû à l'enlèvement des ordures.

Pour la commission, il est important de trouver des solutions pour faire des économies sur les postes 450.318.1 et 450.318.2 (Valorisation des déchets ?) et de réadapter au goût du jour les taxes ordures et sacs afin de garantir la couverture légale pour le financement des déchets selon les diverses lois en vigueur.

## Chapitre 5 : Instruction publique et Cultes

### *Compte 510.439 Financement par le fonds Dubuis-Lehmann*

Le fonds Dubuis-Lehmann est un fonds dédié au sport et aux enfants. La Municipalité a décidé d'utiliser ce fonds de réserve pour le financement des frais culturels et sportifs liés à l'ASIPE, argumentant que, dans le cadre de l'école, ce sont les enfants qui en bénéficieront.

### *Compte 580.301.1 et Compte 580.313 Salaires & personnel / Fournitures & nettoyage*

Idem compte 351.301 : report des charges du personnel sur entreprise privée.

## Chapitre 6 : Police

### *Rubrique 660 : Protection civile*

Dans le cadre de l'Association Sécurité Riviera (ASR), M. Neff informe que tout se passe bien financièrement.

## Chapitre 7 : Sécurité sociale

### *Compte 720.351.2 Participation Accueil petite enfance*

Exemple de charge non-maîtrisable en augmentation constante.

## Chapitre 8 : Services industriels

### *Compte 810.314 Entretien du réseau d'eau*

Concernant les Services industriels, la commune n'a pas le droit de faire de bénéfice. La commission relève que la commune de Rossinière possède 10 km de conduites de distribution et 3 km de conduites d'adduction. Pour mémoire, les conduites d'adduction permettent d'acheminer, indépendamment du réseau de distribution, les différentes ressources en un point de stockage (réservoirs).

Si l'on tient compte de la durée de vie d'une conduite d'eau, de 50 ans, il faudrait prévoir un renouvellement d'entretien de conduite d'environ 250 m par année, ce qui représente un montant total de CHF 215'000.- par année, loin des CHF 35'000.- budgétisés.

## Divers

La commission relève la qualité du tableau des amortissements détaillés avec report des numéros de comptes et relatifs aux numéros de préavis.

Les taux sont historiquement bas. L'exécutif nous confirme que ceux-ci sont régulièrement rediscutés avec les banques de la place.

Vu le peu de temps suivant la réception des documents et diverses convocations, la commission souhaite recevoir un fichier .pdf du document *Budget* afin d'optimiser la mise à disposition du temps pour l'élaboration du préavis.

## Conclusion

La lecture du budget 2019 en regard du budget 2018 et des comptes 2017 permet d'apprécier la grande stabilité des dépenses et la maîtrise des frais de fonctionnement de la Commune.

Elle met aussi en évidence l'augmentation graduelle de charges liées non-maîtrisables ainsi que notre grande dépendance à la péréquation financière, alors que les rentrées fiscales sont à la baisse. La commission a le sentiment que la Municipalité de Rossinière fait de son mieux pour gérer le ménage communal de façon rationnelle et prudente, dans les domaines dans lesquels elle a la possibilité d'intervenir.

Elle remercie M. Jean-Pierre Neff, syndic, pour ses explications précises et détaillées.

Puis le président passe en revue le budget, chapitre par chapitre.

*Compte 150.365 (Administration générale – Affaires culturelles, loisirs – Subventions et participations)*

Mme Renée Pillonel fait part d'un message concernant la bibliothèque du Pays-d'Enhaut. Cette dernière offre à la population un service apprécié de ses membres (environ mille lecteurs), service rendu possible par les cotisations de ses membres, les subsides des trois communes et un capital assez important. Voyant ce capital diminuer année après année, les responsables se sont approchés des Municipalités pour leur demander d'augmenter leur contribution de soutien. Suite à leur refus, une demande est déposée ce jour dans les trois communes pour demander aux Municipalités de revoir leur position, afin de rendre pérenne le service offert par notre bibliothèque régionale.

M. Jean-Pierre Neff répond que ce refus n'est pas définitif. Il invite les responsables à ne pas baisser les bras, à peaufiner le budget, comme cela leur a été demandé et à revenir devant les Municipalités. Il évoque la possibilité de les recevoir lors d'une réunion des syndics du Pays-d'Enhaut.

M. François Margot souligne que nous avons de la chance, au Pays-d'Enhaut, d'avoir une bibliothèque qui fonctionne grâce à une association de bénévoles, alors qu'ailleurs ce sont en général des bibliothèques municipales, gérées avec des fonds publics. Il espère que le comité va proposer une variante qui satisfasse les Municipalités et encourage conseillers et municipaux à soutenir notre bibliothèque.

Mme Madeleine Berdoz Rocquin fait remarquer que, dans une région comme la nôtre, une bibliothèque est indispensable : à l'école, on encourage les enfants à lire. Il n'est pas imaginable de supprimer ce service, ni d'augmenter les cotisations.

M. Flavien Marmillod demande, concernant l'école de musique, qu'on lui rappelle la signification de l'abréviation LEM, et concernant l'Association Atelier de Balthus, de quoi il s'agit.

M. Jean-Pierre Neff répond que la LEM est la Loi sur les écoles de musique et la FEM, la Fondation pour l'enseignement de la musique. Concernant le Giron de la Gruyère, la Municipalité a décidé de soutenir cette manifestation d'importance par une aide ponctuelle unique. Une aide ponctuelle unique a aussi été attribuée à l'Association Atelier de Balthus, en vue des travaux prévus à la chapelle et de la réalisation du film de Wim Wenders. Cette nouvelle association a été fondée, suite à la reprise du patrimoine de la Fondation Balthus par le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). Le site Balthus de Rossinière (chapelle et atelier de Balthus, Grand Chalet) fait partie du projet du MCBA et devrait être redynamisé : transformation de la chapelle ; visites de l'atelier ; expositions ponctuelles dans le grand salon).

*Compte 220.452 (Finances – Service financier – Revenu du fonds de péréquation financière)*

M. François Margot demande comment on arrive à ce chiffre de CHF 700'000.-, alors qu'on avait un chiffre de CHF 300'000.- dans les comptes 2017.

M. Jean-Pierre Neff répond qu'on y arrive par le mécanisme de la péréquation. Les chiffres du budget sont donnés en fonction de ceux des derniers comptes ; ils sont la conséquence de notre gros déficit. Nous faisons partie des communes à la plus faible capacité financière. Il faut noter que le système de péréquation vaudois arrive en bout de course. Aujourd'hui déjà, des jalons

sont posés pour préparer la péréquation de demain. Le mot d'ordre est *simplification* : les communes recevront une aide correspondant à leurs besoins réels.

M. Robin Schittli demande si ce montant de CHF 700'000.- est réaliste.

M. Jean-Pierre Neff rappelle que c'est un chiffre qui est calculé et donné par le service des finances du canton. Ces CHF 700'000.-, c'est le montant de solidarité qui nous revient, mais nous mettons CHF 249'000.-. En réalité, ce sont environ CHF 450'000.- qui devraient nous revenir, mais cela dépendra des comptes 2018, qui ne sont pas encore bouclés.

*Compte 450.318.3 (Travaux – Ordures ménagères et décharge – Part à compostage régional)*

M. François Margot demande pourquoi CHF 500.- sont indiqués dans ce compte, alors qu'il n'y a aucune recette indiquée liée aux communes dans le budget 2019 de la déchetterie de Flendruz.

M. Jean-Pierre Neff répond que c'est un compte qui ne peut être enlevé du programme, qu'on pourrait mettre un plus petit montant, mais que le choix a été fait de laisser la somme indiquée.

*Compte 450.434 (Travaux – Ordures ménagères et décharge – Revenu des taxes ordures et sacs)*

M. Antoine Martin fait remarquer que ce n'est pas la première fois qu'on demande de séparer le revenu des taxes ordures et des sacs taxés, ce qui n'a pas été fait. Il demande si c'est compliqué de le faire.

M. Michel Maillefer répond qu'il a les chiffres 2016 : environ CHF 15'000.- pour les sacs. Les chiffres des dernières années n'ont pas été sortis.

M. Jean-Pierre Neff mentionne que, dans les comptes 2017, les chiffres ont été donnés dans les commentaires, et qu'à l'avenir, les chiffres se trouveront toujours dans les comptes.

Le syndic donne encore une précision concernant le fonds Dubuis-Lehmann (compte 510.439, Instruction publique et cultes – Enseignement scolaire – Financement par le Fonds Dubuis-Lehmann). Les CHF 15'000.- de financement par le fonds Dubuis-Lehmann correspondent à la participation de Rossinière à l'enveloppe d'environ CHF 100'000.-, donnée par les trois communes du Pays-d'Enhaut à l'ASIPE pour financer le sport et la culture.

Sans autre question, c'est à l'unanimité et par vingt-huit voix que le préavis 03/2018 est accepté.

M. Jean-Pierre Neff remercie l'assemblée de sa confiance et de son soutien. Il souligne encore la difficulté qu'il y a à répondre aux nombreuses demandes de soutien et à déterminer qui aider. Il fait remarquer que l'on dit que certains services sont gratuits, comme ceux de la bibliothèque, mais qu'en fait, rien n'est gratuit. Dans la réalité, si les communes investissent, c'est la communauté qui paie. Il ajoute que c'est plus facile de donner une aide ponctuelle que de soutenir le fonctionnement.

**6. Préavis 04/2018 modification du règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires**

Mme Dorothée Ramel donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis, qui s'est réunie en présence de Mme Barbara Schopfer.

Le présent préavis a pour but de soumettre à notre Conseil diverses modifications du règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires. Un préavis similaire

est également déposé auprès des deux autres communes du Pays-d'Enhaut. Seule l'acceptation de ce préavis par les trois Communes validera son entrée en vigueur.

A l'heure actuelle, le montant de ces taxes perçues par la Commune est reversé pour 40% au fonds FET (Fonds d'équipement touristique) et 60% à Pays-d'Enhaut Tourisme.

Dans ce contexte, il est impératif de pouvoir compter sur le fonds d'équipement touristique. En effet, les nombreux engagements existants, tels que Jardin des Neiges et patinoire, réduisent les montants disponibles pour les nouveaux soutiens, tels que rénovation du Musée, Espace Ballon, entre autres.

Afin de ne pas freiner le développement touristique, de pouvoir maintenir ces infrastructures et surtout de continuer à développer les projets d'activités 4 saisons au Pays-d'Enhaut, sans devoir grever le budget communal, les Municipalités proposent d'augmenter les taxes de séjour et la taxe sur les résidences secondaires.

Depuis 2007, ces tarifs sont inchangés. Aux yeux de la commission, l'augmentation semble donc justifiée.

De même, l'abandon des ristournes, source d'un important surcroît de travail pour un faible volume de revenu, lui paraît tout à fait logique.

Les autres modifications sont simplement d'ordre formel ou juridique.

Par conséquent, la commission propose :

- d'adopter le nouveau règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires, selon les modifications proposées.
- de fixer l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions dès leur approbation par la cheffe du Département des Institutions et de la Sécurité mais au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Concernant l'article 3 (nouveau), M. François Margot demande ce que signifie : *La Municipalité est l'autorité compétente pour exécuter le présent règlement. Elle arrête : b. les montants et les clés de calcul des taxes prévues par le présent règlement.*

Mme Barbara Schopfer répond qu'après, la clé de calcul sera fixée en fonction de la valeur fiscale et à un taux de 0.19 %. En ce qui concerne la clé de répartition 40/60, il y aura re-discussion. De compétence municipale, elle sera décidée entre les trois Communes, de manière à ce que le gain consécutif à la hausse alimente plutôt le fonds FET et permette ainsi de développer le tourisme 4 saisons, de dynamiser la région afin qu'elle reste attractive. Pays-d'Enhaut Tourisme fonctionne depuis quelques années avec une somme avoisinant les CHF 800'000.- et propose de plafonner la part qui lui est versée à ce montant. Ce qui sera encaissé en plus, après augmentation de la taxe irait donc sur le fonds FET.

M. François Margot relève que, d'un point de vue formel, il s'agit d'un règlement sur la perception de la taxe de séjour et de résidence secondaire, qui sont deux taxes différentes selon la loi. Aucune indication n'est faite de l'utilisation du produit, si ce n'est qu'on se contraint à utiliser cet argent pour le bien être des autres ; il n'y est pas question de la clé de répartition 40/60. En introduisant le § 3b, on donnerait compétence à la Municipalité de modifier le montant des taxes fixées (CHF 5.-/6.50 pour un hôtel 4 étoiles, etc.) et les 0.19 % pour les résidences secondaires.

M. Jean-Pierre Neff répond que ce n'est pas le cas. Cet article précise simplement que la Municipalité arrête les montants, les chiffres et les clés de calcul écrits dans le présent règlement, c'est-à-dire ce qui va être mis dans les taxes envoyées aux clients.

M. François Margot fait remarquer que la commission dit que le règlement n'entrera en vigueur que si les trois Communes l'acceptent. Il explique que, formellement, ce n'est pas le cas : aujourd'hui, nous décidons, mais nous ne sommes pas dépendants de ce que décident les Communes voisines. Qu'on accepte le règlement tel quel ou avec une modification, le 1<sup>er</sup> janvier, ce sont les chiffres écrits sur le règlement nous aurons adopté qui seront appliqués.

M. Jean-Pierre Neff ajoute qu'aujourd'hui, nous votons le règlement de perception de taxes de Rossinière, indépendamment des autres Communes. Et ce même si les Municipalités espèrent fortement que les trois conseils vont donner leur aval à ce règlement.

A propos des montants générés par l'augmentation de la taxe, pour Rossinière, ils seraient d'environ CHF 9000.-.

Concernant la clé de répartition, Mme Dorothée Ramel demande comment cela se passera après la fusion de Pays-d'Enhaut Région et Pays-d'Enhaut Tourisme au mois de mars.

Mme Barbara Schopfer répond que la clé de répartition sera d'autorité municipale : les trois Municipalités se mettront d'accord sur la clé de répartition.

Elle ajoute que la commune de Rossinière contribue au fonds FET à hauteur de 3%. L'année dernière cependant, des investissements ont été faits sur la commune à hauteur de 6%.

Sans autre question, le préavis est accepté à l'unanimité, par vingt-huit voix.

M. Jean-Pierre Neff remercie l'assemblée et informe que le conseil communal de Château-d'Oex a aussi accepté la taxe avec 45 oui, 3 non et 1 abstention.

## **7. Divers et propositions individuelles**

Mme Estelle Martin, présente à l'assemblée de Rossinière Animation vendredi 9 novembre dernier, fait part de son questionnement face au manque d'intérêt suscité : hormis le comité sortant et ses successeurs, cinq personnes y assistaient ; ni Pays-d'Enhaut Tourisme, ni les autorités communales n'y étaient représentés. Elle se demande comment un nouveau comité peut rester motivé s'il n'est pas appuyé par les citoyens et espère qu'en 2019, il en sera autrement.

M. Jean-Pierre Neff excuse la Municipalité qui n'a malheureusement pas pu être présente. La Municipalité a en effet à cœur de soutenir Rossinière Animation, qui est une société importante pour le village.

M. François Margot remercie la Municipalité pour l'invitation à la conférence de M. Weinand. Il souligne ensuite la remarque de la Municipalité concernant la fusion des communes (cf. préavis 03/2018). Les encourageant à poursuivre, il se dit interpellé par le rôle des conseillers communaux et propose à ceux qui seraient intéressés à y réfléchir de s'adresser à lui.

M. Jean-Pierre Neff rappelle que les syndics des trois communes se rencontrent régulièrement, avec le préfet et les deux députés. Le thème de la fusion fait partie des sujets abordés. Actuellement, au Pays-d'Enhaut, il y a deux communes pauvres et une très riche, mais avec la péréquation, on se retrouve avec trois communes à la capacité financière identique. Des projections faites au niveau financier permettent de voir que si nous n'étions qu'une seule

commune, les capacités d'autofinancement augmenteraient. Pour aller étape par étape et commencer à en parler, les syndics ont décidé de réunir en début d'année les trois Municipalités *in corpore* (19 municipaux) pour faire une présentation de la projection financière. Suite à cette réunion, décision sera prise de continuer ou non. Mais, tout cela prend du temps et n'est pas facile ; on marche sur des œufs.

M. Alexandre Mottier revient sur la qualité de l'eau à Rossinière : il se demande pourquoi l'eau est trouble chez lui. Il souhaiterait que la Municipalité informe mieux le citoyen, par le biais du site internet, par exemple.

M. Alain Karnstädt répond que l'eau a été trouble, en raison de fortes de pluie et d'une grosse fuite d'eau au niveau de la route cantonale. En effet, lorsqu'on arrête l'eau pour faire des travaux, elle est automatiquement trouble quand on la remet en route (le changement de pression dans les vieilles conduites décolle les dépôts) ; cela ne signifie cependant pas qu'elle est mauvaise. Il en profite pour remercier l'entreprise et les employés communaux qui ont effectué la réparation en un après-midi. Il fait remarquer que l'eau trouble peut aussi venir des conduites privées. Il ajoute que le maximum continuera d'être fait pour informer au mieux. Pour conclure, il se dit prêt à organiser une visite des réservoirs et de l'installation, afin d'expliquer concrètement comment cela se passe et comment se font les analyses.

M. Jean-Pierre Neff rajoute que la Municipalité ne va pas se mettre à informer à chaque fois. Elle le fera s'il y a vraiment lieu. De plus, nous habitons un petit village et, en cas de doute, il ne faut pas hésiter à appeler le municipal responsable des eaux ou Marcel Martin.

M. Robin Schittli a assisté à un séminaire organisé par la Société Vaudoise des Améliorations Foncières. Il y a été débattu des forêts et de l'entretien des chemins pédestres, pour garantir la sécurité des usagers. Concernant l'îlot de sénescence de La Sauta, il aimerait être assuré qu'il n'y ait aucun risque pour les utilisateurs de chemins pédestres et que les sentiers ne soient pas menacés de fermeture suite aux risques engendrés par le fait que l'on désire protéger la forêt. M. Jean-Pierre Neff explique que s'il y a des sentiers reconnus dans les zones de réserve forestière, dont font partie les îlots de sénescence, ils sont tant que possible entretenus et sécurisés. C'est cependant à ses risques et péril que le promeneur se hasarde hors des sentiers marqués.

Mme Dorothée Ramel demande ce qu'il en est de la remise en état de la route du Revers de la Tine vers chez les Dutoit, des travaux du pont de la Tine et des travaux sur la route cantonale, entre le panneau d'entrée de la Tine et le centre du village.

M. Alain Karnstädt répond que, vers chez les Dutoit, la route devrait être remise en ordre avant l'hiver. Pour le pont Rose Marie, l'OFROU n'entre pas en matière pour le moment, car le dossier n'est pas assez élaboré. Leur demande, que le parapet sur le mur du pont soit à 1 m-1 m 20 tout le long, impliquerait de redescendre énormément le pont. Si nous le faisons, leur éventuelle participation serait de 42%. Faire ces travaux engagerait certainement une somme bien plus importante que la participation de 42% que l'on recevrait de leur part. Cette information venant de tomber, elle n'a pas encore été discutée en Municipalité. Concernant la traversée de la Tine, si tout va bien, elle devrait être faite l'année prochaine, en même temps que le tronçon allant du Pont des Limites à Montbovon.

Mme Madeleine Berdoz Rocquin relève que Christine Pilet, notre boursière, était présente au conseil. Elle la remercie pour tout le travail qu'elle a effectué.

Au nom de la Municipalité, M. Jean-Pierre Neff, souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et présente ses vœux à chacun et chacune.

Le président, Eric Henchoz remercie les conseillers et conseillères de leur présence et de leur engagement tout au long de l'année ; il leur transmet ses meilleurs vœux et leur donne rendez-vous au *Téléthon* pour l'apéritif. Il remercie la Municipalité de l'invitation au repas suivant la séance. Il clôt la séance à 11h58, après que Jean-Pierre Neff ait informé que Rougemont a accepté l'augmentation de taxe.

Le Président :



E. Henchoz

La Secrétaire :



M. Buri

